

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
en vertu de l'article 45 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

**L'audience aura lieu le mercredi 4 juillet 2018, à compter de 18 h 30,
à la salle du Conseil, rez-de-chaussée, Place Ben-Franklin,
101, promenade Centrepointe**

Dossier n° : D08-02-18/A-00206
Propriétaire(s) : BcIMC Realty Corporation
Emplacement : 1900, promenade City Park
Quartier : 11 - Beacon-Hill-Cyrville
Description officielle : partie de l'îlot 2, plan enr. 4M-648; parties 1, 2, 5, 6, 7 et 8, plan enr. 4R-15310
Zonage : MC F(2.0) H(48)
Règlement de zonage : 2008-250

OBJET DE LA DEMANDE :

La propriétaire propose de modifier la configuration du parc de stationnement situé au 1900, promenade City Park en raison de la cession d'une bande de terrain de 8 mètres à la Ville d'Ottawa en vue de la construction d'un nouveau sentier polyvalent, conformément aux plans déposés auprès du Comité. L'immeuble de bureaux de cinq étages existant restera au même endroit.

DISPENSE REQUISE :

Pour aller de l'avant, la propriétaire demande au Comité d'accorder une dérogation mineure au Règlement de zonage visant à permettre l'augmentation du taux de places de stationnement à 2,87 places par 100 mètres carrés ou 248 places de stationnement, alors que le règlement permet un taux maximal de places de stationnement de 2,7 places par 100 mètres carrés, ou 233 places de stationnement, à moins de 600 mètres d'une station de transport en commun rapide.

LA DEMANDE indique que la propriété fait actuellement l'objet d'une demande visant la réglementation du plan d'implantation (D7-12-15-0138) en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.